



BIOT ENCHANTANT

Assemblée Générale du 4 mai 2026

❖ Vérification du quorum : Quorum atteint 24 présents et 2 pouvoirs

1-Rapport moral

Notre dernière AG date du [17 mars 2025](#)

- Depuis, l'évènement marquant a été le changement de chef de chœur avec l'arrivée d'Antoine en septembre après la réussite d'Amandine au concours de l'éducation nationale et la fin de la collaboration avec François.
- Depuis 2022 la mairie nous aide : la subvention était de 1 800€ en 2022, 1 500€ en 2023, 1 000€ en 2024, 900€ en 2025 qui devrait être reconduite au même niveau cette année.
- Nous avons grâce à ces aides acheté un piano et des tenues de concert que nous avons renforcé par l'achat de tenues d'hiver. Elle servira également pour prendre en charge une partie de la master class sur l'île sainte Marguerite du 19 et 20 septembre, le coût résiduel est de 65 € par choriste participant.

Au niveau musical

- Le répertoire n'a pas changé. Depuis 2012, il est mixte : classique / contemporain et chansons

Depuis son arrivée Antoine a enrichi notre répertoire de 28 chants variés. Les supports de travail sont globalement laissés au libre choix de chaque choriste.

Depuis notre dernière AG

Nous avons participé à la fête des associations de Biot le 7 septembre. Nous avons recruté pas mal de nouvelles personnes notamment grâce à Antoine.

Nous avons donné notre première représentation en le 7 décembre à Saint Philippe à l'invitation de l'APE et un autre à l'invitation de l'AVF à Antibes 22 janvier 2026.

Notre prochain concert aura lieu le 14 juin à l'Eglise Saint Marie-Madelaine de BIOT. Avec Dominique notre pianiste. Nous aurons une répétition par pupitre le [30 mai](#), 19 choristes sont inscrits.

Nous allons déposer un dossier pour le 21 juin. La mairie a lancé un appel d'offre, nous aurons sa décision à partir du 28 mai.

Nous devons être prêts pour le concert à l'église.

Effectifs de l'année 2025/2026 : ils sont en légère augmentation par rapport à l'an dernier où nous étions 31. Nous comptons 39 choristes officiellement mais plutôt 33 assidus.

38 choristes, : 13 Sopranos, 11 altos, 7 ténors, 7 basses.

Répétitions : Chaque semaine de 18h30 à 20h30. Le premier cours d'essai est gratuit

Lieu : Salle Gilardi en priorité et exceptionnellement la salle des associations.

Nous avons un site internet où sont mises en ligne les partitions et les audios
<http://www.biotenchantant.fr/Contact> mail : biotenchantant@gmail.com

Le rapport moral est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

2- Rapport financier et approbation des comptes :

La parole à Isabelle MONFORT notre trésorière.

Rapport financier 2025

Les charges se montent à 6636,71€ réparties comme indiqué sur le compte de résultat joint à la convocation.

Reprendre rapidement les différentes lignes. Idem pour les charges.

Nous avons un excédent de 1599,70€ qui correspond en partie à la subvention de la mairie non utilisée en totalité depuis 2 ans et aux charges réelles inférieures à celles budgétées.

Nous n'avons pas eu de dépenses particulières liées aux nouveaux chefs de chœur (Amandine et François).
Le nombre de répétitions a été modéré surtout sur la fin de l'année.

Les grosses dépenses ont été vestimentaires (doudounes pour tous les choristes et chemises pour les nouveaux choristes).

Le rapport financier est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

Budget prévisionnel 2026

Charges

Reprendre les différentes lignes en détaillant.

60. Masterclass : (cf Sylvie) coût total 2788€. Dont 2248€ de frais de séjour pour les choristes et le chef de chœur, 540€ de frais pour la prestation d'Antoine (2*2*75€ + 2*2*60€).

La participation des choristes de 1533€ vient en déduction du coût réel pour BiotEnchantant qui est donc de 1255€.

. Répétitions par pupitre (2*6h) : 2*330€

. Kakémono : support publicitaire pour les concerts et les participations aux différentes fêtes (fête des associations).

61. Eglise 150€ par location.

62. Rémunération du chef de chœur est basée sur une quarantaine de répétitions et concerts.

. L'indemnisation de Dominique est basée sur une trentaine de répétitions et concerts.

. Affiches et flyers.

. Missions et réceptions : afters après répétitions et concerts.

Produits

Masterclass : Pension choristes 1533€ qui viennent en déduction du coût de la Masterclass.

La Masterclass est financée par BiotEnchantant pour un montant de 1255€.

Subvention mairie 900€

Cotisations 5928€

Intérêts livret A 50€

La trésorerie se décompose au [25/04/2026](#) ainsi :

CC CA	1768,74€	Livret A CA	5133,56€	Espèces	182,31€
-------	----------	-------------	----------	---------	---------

Au vu de ce budget, nous avons (le bureau) décidé de laisser le montant de la cotisation pour l'année 2026-2027 à 141€ (140€ à 141€ pour équilibrer les trimestres).

Le montant des cotisations couvre la rémunération d'Antoine (120€ / répétition) en tablant sur une moyenne de 38 choristes. La trésorerie nous permettra d'absorber éventuellement une augmentation du nombre de répétitions et concerts. La subvention nous permet de faire des achats de prestations ou de services.

Le budget prévisionnel est donc basé sur une cotisation de 141€ par an (47€ par trimestre). Le montant de l'adhésion reste inchangé. Soit un total de 156€.

Le rapport budget prévisionnel est mis au vote : **Adopté à l'unanimité**

Autorisation de signature des chèques de l'association au Crédit Agricole par Sylvie Decourcelle, trésorière adjointe. **Adopté à l'unanimité**

Questions diverses :

- Vérifier les conditions pratiques et matérielles lorsque le concert est prévu dehors.
- Participer aux concerts caritatifs RETINA et TELETHON sous réserve de l'accord du chef de chœur.
- Lors des répétitions des choriste peuvent être fatigués, prévoir une rangée de chaises devant le piano.